

## L'EAU POTABLE



### Comment une eau saine et sûre arrive-t-elle dans nos robinets ?

Une eau est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme. L'eau potable est un des aliments les plus contrôlés en France et les teneurs tolérées sont infimes. Des normes strictes concernant sa qualité sont définies en application d'une directive européenne, qui suit elle-même les valeurs guides de l'OMS.

Les critères de potabilité sont établis sur la base de données scientifiques établissant des doses maximales admissibles (DMA). La quantité maximale est toujours calculée pour les personnes les plus fragiles (bébés, femmes enceintes, personnes immunodéprimées...) ce qui signifie que toute personne adulte bien portante est d'autant mieux protégée. L'eau du robinet est donc parfaitement saine !

### Le prélèvement de l'eau

Avant d'être potabilisée, l'eau est prélevée dans le milieu naturel, depuis des ressources de surface (une rivière, un fleuve, un lac naturel, une retenue artificielle d'eau, etc.) ou souterraines (les nappes phréatiques en particulier, comme pour Redessan). Les ouvrages qui permettent de prélever l'eau dans les milieux naturels sont appelés des captages d'eau. Il en existe un à Redessan, un forage dans les eaux souterraines de la nappe de la Vistrenque. Ces captages destinés à la production d'eau potable sont d'accès restreint, pour les protéger de toute contamination accidentelle ou intentionnelle.

L'eau prélevée n'est pas naturellement potable : elle peut contenir des parasites pathogènes, des substances métalliques provenant des sols, etc. De plus, elle peut être polluée par des micro-organismes et des substances toxiques provenant des activités agricoles ou industrielles. La potabilisation de l'eau est donc indispensable avant sa distribution au robinet. Mais elle implique des coûts de construction et d'exploitation d'infrastructures d'autant plus élevés que la qualité de l'eau brute est médiocre, ce qui se répercute sur la facture d'eau des usagers.

### La potabilisation de l'eau

Après son prélèvement, l'eau brute est acheminée jusqu'à une usine de potabilisation par un réseau de canalisations. Le traitement de l'eau vise en premier lieu à retenir les particules et matières en suspension dans l'eau : graviers, sables, poussières, etc. C'est l'objet de la **clarification**.

La deuxième étape consiste en la **désinfection** de l'eau, afin d'éliminer tous les germes pathogènes, qu'il s'agisse de bactéries ou de virus. L'ajout de chlore en fin de traitement permet de garantir la potabilité de l'eau jusqu'au robinet.

Des traitements complémentaires sont mis en œuvre si l'eau contient des substances polluantes ou des nitrates, ce qui est le cas à Redessan.

### La distribution de l'eau potable

Après sa potabilisation, l'eau est envoyée par des pompes dans un réseau de canalisations qui la conduisent jusqu'aux infrastructures de stockage (châteaux d'eau et autres réservoirs). Voir le château d'eau rue du Parc à Redessan.

---